

Groupe GECEHA
Stéphane Sajoux
Président
6 Rue du 8 Mai 1945
94470 Boissy Saint Léger
France

Son Excellence António Guterres
Secrétaire général Nations Unies
New York
NY 10017
États-Unis

Boissy Saint Léger, le 15 Mai 2023

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le groupe GECEHA soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). [Nom de l'entreprise] fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en oeuvre des Dix principes.

Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Stéphane Sajoux,
Président Groupe GECEHA



GECEHA
6 RUE DU 8 MAI 1945
ZA LA HAIE GRISSELLE
94470 BOISSY SAINT LEGER
Tél. : +33 (0)1 64 05 40 50

Siret 509 952 453 00025 CRETEIL - APE 7490B
N° TVA FR 46 509 952 453

Droits humains

Principe 1 : Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés internationalement ; et

Principe 2 : s'assurer qu'ils ne sont pas complices d'atteintes aux droits humains.

Travail

Principe 3 : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;

Principe 8 : entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 : Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

